

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les 48 H des bourgmestres : le CSA saisi

Les bourgmestres ont eu le crachoir pendant deux jours sur RTL. Ça n'a pas plu à tout le monde. Des plaintes ont été déposées au CSA.

● **Pascale SERRET**

C'était un format inédit pour un média audiovisuel dans un contexte d'élections communales : une chaîne nationale, en l'occurrence RTL, décidait d'organiser une sorte de marathon des bourgmestres de toutes les communes francophones, en Wallonie et à Bruxelles. Dix minutes d'interview de chaque maieur, sans pause, pendant deux jours.

L'opération baptisée « Les 48 heures des bourgmestres » s'est déroulée du 3 au 5 septembre, avec des directs télévisés sur RTL Play, RTL Info et Facebook, pas sur RTL TVI.

Un succès, selon la chaîne privée. Mais qui n'a pas fait bondir de joie des représentants d'autres tendances politiques, privés de micro.

Ils ont déposé plainte auprès du CSA, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui vient d'ouvrir un dossier.

Et nous, alors ?

« Les plaignants regrettent notamment que cette opération mette uniquement en valeur les bourgmestres dans chaque commune tandis que les autres tendances présentes au niveau local ne bénéficient à ce jour pas de la même médiatisation », explique le CSA dans un communiqué diffusé jeudi matin.

Les plaintes se fondent sur le règlement relatif à la radio et à la télévision pendant les trois mois « délicats » de la campagne électorale. Des équilibres et une représentativité des différentes tendances « idéologiques, philosophiques et politiques » sont requis. Si pas sur un programme ponctuel, sur l'ensemble de la période électorale.

Organiser 281 débats ?

Comme d'habitude, le groupe, sous licence luxembourgeoise, va rappeler que le CSA n'est pas l'instance dont elle relève pour ce type de plainte liée à une émission télévisée. C'est du ressort de l'autorité luxembourgeoise de régulation (ALIA), qui a priori n'a pas été saisie de

plaintes dans ce dossier.

Mais comme le reprecise néanmoins le CSA belge, l'opération

« Les 48 heures des bourgmestres » devrait être relayée sur Bel RTL. Qui n'est pas une télé mais une radio. Qu'en dit-on chez RTL ? Pas de réaction dans l'immédiat. Ce sera en priorité pour le CSA, le moment venu.

Mais il y a fort à parier que la maison RTL ne va pas refaire une opération miroir intitulée « Les 48 heures de l'opposition » dans plus de 280 entités, pour rééquilibrer la balance.

On imagine par ailleurs mal une chaîne nationale mettant en place 281 débats communaux, qui restent souvent le terrain d'action de la presse régionale.

Il n'en reste pas moins que les équilibres et la représentativité sont à respecter dans les programmes sur l'ensemble de la période électorale.

Bref, si les plaignants n'ont pas bénéficié de la même médiation que leur bourgmestre en place, il faudra attendre la fin de la campagne pour faire les comptes. Ce que compte bien faire le CSA, qui a ouvert un dossier, et non pas une instruction. Une nuance importante. ■